SYNTHÈSE

Les syndicats

La liberté syndicale

La liberté syndicale individuelle

- Être adhérent ou non
- Principe de non-discrimination

La liberté syndicale collective

- Liberté de constitution
- Pluralisme
- Indépendance de l'État et de l'employeur

L'organisation syndicale

Constitution

- Exercice d'une profession identique ou similaire
- Droits et obligations en tant que personne morale

Représentativité

- 7 critères
- Lieu et date d'appréciation
- Rôle de l'OSR

La représentation syndicale

La section syndicale

- Syndicat représentatif ou constitué depuis au moins 2 ans
- Au moins 2 adhérents
- Réunion 1 fois par mois
- Présente des candidats aux élections professionnelles
- Affichage et diffusion de tracts
- Local et crédit d'heures

Le représentant de la section syndicale

- Syndicats non représentatifs
- 4 heures de délégation par mois

Le délégué syndical

- 1 seul par syndicat représentatif
- Parmi les candidats aux élections professionnelles
- Heures de délégation
- Déplacements libres dans l'entreprise
- Documents à disposition
- Participation au CSE dans les entreprises de moins de 300 salariés

Double protection

- Protection individuelle => statut de salarié protégé
- Protection collective => notion de délit d'entrave